



## RAPPORT 2023 RELATIF À L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE (FSRIF).

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), créé en 1991, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes ([Art. L. 2531-12 CGCT](#)). Ce

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240625-033DEL24\_FSRIF-DE  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

En application des articles [L.2531-16](#) du Code général des collectivités territoriales “*le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France prévu à l'article [L. 2531-12](#) présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement*”.

La ville d'Achères compte 21 812 habitants<sup>1</sup>. Sa population est jeune : 63.9 % de la population a moins de 44 ans. Les 45 à 59 ans représentent 20.3 % de la population. Les plus de 60 ans ne représentent que 15.8% des habitants.

La population est familiale. En 2020, on dénombre 9016 ménages se décomposant ainsi:

- 32.5% des ménages sont constitués d'une personne;
- 65.9% des ménages disposent d'une cellule familiale (+ de 2 personnes avec ou sans enfant et famille monoparentale) se répartissant ainsi:
  - 31.4% de couples avec enfant(s);
  - 20.3% de couples sans enfant;
  - 14.2% de familles monoparentales<sup>2</sup>.
- 1.6% autres ménages sans famille.

42.3% des ménages sont propriétaires de leur logement, 56.8% des ménages Achérois sont locataires et 0.9% des Achérois sont logés gratuitement.

Les cinq axes d'intervention de la Ville d'Achères sont les suivants :

- HABITAT ET CADRE DE VIE
- EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- EDUCATION
- SANTÉ ET ACTION SOCIALE
- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET CITOYENNETÉ

<sup>1</sup> population légale en vigueur à compter du 1er Janvier 2023 (source INSEE)

<sup>2</sup> [dossier complet commune d'Achères 27/02/2024 \(source INSEE\)](#)

## 1. CADRE FINANCIER :

### 1.1- Attributions versées à la ville au titre du FSRIF :

Les attributions au titre du FSRIF ont été jusqu'à ce dernier exercice les suivantes :

Exercices	FSRIF
2023	1 441 851
2022	1 502 209
2022	1 502 209
2021	1 470 593
2020	1 445 661
2019	1 476 115
2018	1 509 496
2017	1 406 088
2016	1 509 339

Ainsi, le FSRIF diminue de 4.01% entre 2022 et 2023.

### 1.2- Nature des dépenses financées en partie par le FSRIF :

En 2023, la commune d'Achères a supporté au titre des huit compétences suivantes: l'habitat et l'aménagement du territoire, les actions sociales, l'emploi et le développement économique, la sécurité et la salubrité publique, la famille, l'éducation, la culture, le sport et la jeunesse 20 526 358 millions d'euros en section de fonctionnement et 4.086 millions d'euros en investissement. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- **Section de Fonctionnement :**

DOMAINES D'ACTION	TOTAL 2023 DÉPENSES en €
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 231 577
INTERVENTIONS SOCIALES	1 740 503
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	257 480
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	339 916
FAMILLE	3 489 056
ENSEIGNEMENT	4 821 976
CULTURE	2 221 256
SPORTS ET JEUNESSE	6 424 595
<b>TOTAL</b>	<b>20 526 358</b>

- **Section d'Investissement :**

<b>DOMAINES D'ACTION</b>	<b>TOTAL 2023 DÉPENSES en €</b>
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	91 745
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	147 359
PATRIMOINE DE LA VILLE	4 347 732
INFORMATIQUE	108 944
FAMILLE	109 952
ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 242 895
CULTURE	190 781
SPORTS ET JEUNESSE	888 179
<b>TOTAL</b>	<b>9 127 587</b>

Ainsi, le montant total des dépenses dans les secteurs précités s'élève à 29 653K €. Le FSRIF a donc permis de financer 4.8% des dépenses ci-dessus énumérées.

## **2. LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS PAR LA COMMUNE :**

### **2.1 Habitat et Cadre de vie**

En 2020, le parc de logements de la Ville d'Achères compte 9580 logements. Ce parc est grandement structuré autour des résidences principales, à hauteur de 94,1%, ce qui constitue la part la plus importante des territoires comparés en matière de résidences principales. Ainsi en 2020, la ville d'Achères comptait 488 logements vacants, soit 5,1% du total du parc, tandis que cette part atteint 8,1% à l'échelle nationale, 6,4% à l'échelle départementale et 6,2% pour la Communauté urbaine

Achères compte 57,3% de locataires sur le territoire, lorsque cette part s'échelonne entre 39,2% et 43,8% pour les territoires comparés, ce qui montre un véritable écart et une spécificité propre à la commune d'Achères. A l'inverse, le nombre de propriétaires est particulièrement inférieur, avec seulement 41,7%.

#### **Le programme de construction des logements :**

Depuis de nombreuses années, la commune a souhaité que plusieurs programmes de construction de logements soient initiés afin de maintenir et de stabiliser la population achéroise. La programmation des différentes opérations d'habitat social et privé réparties à travers la ville se poursuit. Cela se traduit par une diversification de l'offre de logements grâce à la transformation des cœurs d'îlots, le renforcement du centre-ville et l'aménagement du quartier de la gare d'Achères-Ville.

#### **La place des logements sociaux :**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240625-033DEL24\_FSRIF-DE  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

La place accordée au logement social constitue un fait historique majeur sur la commune d'Achères, comme en témoigne l'importance du nombre de logements sociaux. Avec plus de 4 000 logements sociaux sur le territoire, la ville d'Achères compte un habitat social important, principalement localisé sur les deux anciens quartiers anciennement concernés par la politique de la ville, soient Champs Villars et Plantes d'Hennemont.

Des projets sont en cours de réflexion ou de réalisation quant à la revalorisation du patrimoine existant. A titre d'exemple, la première phase d'une opération de construction-démolition-reconstruction, composée de 55 logements locatifs sociaux, a été livrée en 2015, la seconde phase de construction de 67 logements locatifs sociaux a été livrée en 2017. En avril 2021, la livraison d'une résidence intergénérationnelle de 49 logements sociaux dont 18 sont destinés à des personnes âgées de plus de 65 ans en partenariat avec DOMNIS.

Malgré la création d'une offre nouvelle de logements sur la ville d'Achères depuis de nombreuses années, l'existence d'un contingent communal et d'un partenariat privilégié avec les bailleurs sociaux et les services de la Préfecture des Yvelines, le service Solidarité-Logement ne peut répondre qu'à une faible demande des habitants.

Au cours de l'année 2023, 45 demandeurs ont été relogés par le service solidarité logement, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année 2022 (37), après une diminution significative sur plusieurs années (56 logements du contingent communal avaient été attribués en 2019 et 58 en 2021).

Les 45 logements se répartissent ainsi : 7% de T1, 24% de T2, 38% de T3, 29% de T4 et 2% de T5.

L'ancienneté de la demande de logement sociale des 45 attributions est de :

5% : - 12 mois

24% : 1 an

22% : 2 ans

18% : 3 ans

18% : 4 ans

13% : entre 4 à 11 ans.

Les demandes les plus anciennes sont liées à des attentes très précises (logement individuel, grand logement, quartier, situation de handicap, revenus fragiles).

Au 31 décembre 2023, 1200 demandeurs Achérois sollicitent un logement à Achères dont 604 demandeurs connus du service.

54% ont moins d'un an d'ancienneté

16% : 2 ans d'ancienneté

11% : 3 ans d'ancienneté

19% : + 3 ans

Les logements sollicités sont les T3 à hauteur de 25%, les T2 de 24% et les T4 de 24%. Les autres typologies sont les T5 de 13% et T6 4%.

En complément des logements sociaux, la commune d'Achères accueille sur son territoire une résidence sociale gérée par AGEFO et issue de la restructuration complète de l'ancien foyer de jeunes travailleurs. Cette solution de logement temporaire propose 65 logements meublés (59 appartements T1 et 6 T2) à destination de personnes isolées ayant moins de 30 ans et se trouvant dans une situation de précarité (apprentis, demandeurs d'emploi, travailleurs pauvres, bénéficiaires du RSA,...). En 2023, 4 appartements ont été libérés sur le contingent de la Ville (composé de 13 logements) contre 7 l'année précédente, soit un taux de rotation de 30 %. Ceci a permis le relogement d'Achérois se trouvant bientôt en rupture d'hébergement."

### ***Le logement et les situations d'urgence :***

Dans le domaine du logement, la réponse aux situations d'urgence manque de ressources aujourd'hui, bien que la situation s'améliore avec l'élargissement du nombre de logements temporaires. Outre la résidence sociale qui vise en priorité un public jeune, la commune d'Achères a désormais mis en place le dispositif de logements temporaires suivant : deux logements temporaires de type F3 à deux F1, deux F2, cinq F3 et deux F4. Ce partenariat innovant entre le CCAS et l'association Le Lien intègre l'accompagnement social des personnes hébergées. Il est quasi autofinancé par la participation aux frais d'hébergement.

Toutefois ces moyens semblent encore insuffisants pour gérer les demandes en urgence adressées aux services sociaux de la commune (accès saturé aux services du 115 et recours très ponctuel à des nuitées d'hôtel) et ceci malgré la mise en place de nouveaux moyens en 2017. En effet, en 2017, le CCAS a transformé un poste administratif en un second poste de conseillère en économie sociale et familiale. La commune d'Achères dispose donc depuis 2017 de deux travailleurs sociaux. Ces deux travailleurs sociaux prennent en charge les personnes en situation d'urgence (accueil, orientation vers les services les plus adaptés, traitement des impayés de loyers et situations d'expulsions locatives).

Parallèlement, une commission d'impayés de loyers a été mise en place au cours de l'année 2009 sur la commune d'Achères. Elle se compose de représentants du CCAS, du secteur d'action sociale du Département des Yvelines et des principaux bailleurs présents sur la commune : Domnis avec 2911 logements, 1001 Vies Habitat avec 326 logements et CDC Habitat social avec 269 logements. Ces 3 bailleurs possèdent 87% du parc de logements sociaux sur Achères.

### ***L'hébergement des femmes victimes de violence :***

Le dispositif intercommunal d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences dénommé FLORA (Femmes Logement et Réseau d'Accompagnement) a été transféré aux communes (délibération du 14 décembre 2017 de la CUGPSEO) depuis le 1er Janvier 2018.

S'appuyant sur un diagnostic partagé, les trois villes de Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine ont ainsi élaboré et mis en place un dispositif intercommunal permettant d'offrir un accueil et des solutions d'hébergement temporaire (à court et moyen terme) ainsi qu'un

accompagnement aux femmes victimes de violences conjugales. Ce dispositif permet aux victimes de trouver un espace dans leur ville d'origine ou dans une ville voisine (afin d'être en sécurité tout en restant dans le même bassin de vie) dans lequel elles sont accompagnées afin de se reconstruire et rebondir vers une nouvelle étape de vie. Depuis le 1er janvier 2019, Andrésy et Maurecourt, ont rejoint le dispositif et actuellement il est précisément composé de 17 appartements mis à disposition par des bailleurs sociaux ou par les villes, soit 4 à Poissy, 4 à Achères, 5 à Conflans, 2 à Maurecourt et 2 à Andrésy.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Proposer une mise à l'abri rapide dans un logement temporaire, en logement social, dans une autre commune si nécessaire,
- Assurer un accompagnement renforcé afin d'aider la femme à se reconstruire et à acquérir une autonomie sociale et économique suffisante pour accéder à un logement de droit commun, en s'appuyant sur un réseau,
- Assurer la continuité de la prise en charge des enfants (accueil jeunes enfants, accueil périscolaire, suivi de la scolarité, accès aux activités culturelles et sportives, accompagnement psychologique...)
- Accueillir, écouter, accompagner et orienter les femmes victimes de violences orientées par les partenaires locaux (démarches administratives, recherche d'hébergement, procédures juridiques, soutien psychologique...), accompagnement hors hébergement « FLORA ».
- Diffuser un guide d'information aux personnes qui rencontrent une situation de violences conjugales et aux professionnels qui les reçoivent et les accompagnent.

Depuis fin 2018, ce dispositif est animé par 2 coordinatrices qui assurent avec les travailleurs sociaux du territoire un accompagnement renforcé pour les femmes victimes de violences conjugales, et leur(s) enfant(s) le cas échéant.

Ce dispositif a d'ailleurs reçu en 2014 le Prix de l'innovation sociale de la DIHAL (Délégation interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement).

En 2023, 142 femmes, 1 homme et 247 enfants ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif dont 26 femmes et 48 enfants ont bénéficié d'un hébergement en logement passerelle. Cela représente une augmentation de 20 % des orientations par rapport à l'année précédente (en 2022, une seule coordinatrice a été présente durant 8 mois).

Les besoins d'hébergement non couverts à ce jour sont importants sur le territoire d'Achères et plus largement sur le département des Yvelines. Les Secteurs d'Action Sociale du Département (Achères, Conflans Sainte Honorine, Poissy, Chanteloup les Vignes) soulignent le manque de solutions adaptées à ces situations : mise à l'abri via le 115 sans perspective de stabilisation, renvoi vers des solutions familiales ou amicales incertaines.

### **L'intervenante sociale en commissariat :**

Le bilan 2023 de l'Intervenante sociale souligne toujours une activité soutenue puisque 432 usagers ont été reçus en entretien au sein du commissariat pour des problématiques de violence.

Parmi ces 432 bénéficiaires, 7.18 % sont des mineurs (dont 62.5 % de filles et 37.5 % de garçons) et 92.82 % sont majeurs (87.6 % de femmes et 12.4 % d'hommes). On note une augmentation du nombre de mineurs et augmentation des garçons et des hommes dans les victimes par rapport aux années précédentes.

Parmi les personnes reçues 42.63 % sont originaires de Conflans Sainte Honorine (38% en 2022), 25 % d'Achères (20% en 2022), 17.36 % de Chanteloup les vignes (15 % en 2022), 8.1 % d'Andrésy (9.17% en 2022), 4.86 % de Maurecourt (7% en 2022) et 2.55 % résident en dehors de la circonscription de police de Conflans sainte honorine (9 % en 2022).

## **2.2 Emploi, formation et attractivité économique :**

### **Etat des lieux :**

Le nombre de demandeurs d'emploi (DE) à Achères pour l'année 2023 est :

- légèrement en hausse de 1% (1 205 personnes) pour les demandeurs d'emploi « catégorie A » ;
- et toujours en progression plus élevée pour les autres catégories (B [+3%], C [+6%], D [+6%], E [+13%])

Pour la catégorie A, on constate une hausse pour les DE :

- Jeunes, de 14% à 17%
- Cadres, de 15 % à 16%

Un pourcentage égal à 2022:

- Femmes, 52%

Et légère baisse:

- Seniors, de 25% à 23%

Et chez les DE de longue (1an et +) et très longue durée (2 ans et +), le nombre continue à décroître légèrement :

- DELD, de 38% à 36%
- DETLD, de 20% à 17%

Si on prend la répartition par âge, une hausse significative est constatée pour les moins de 26 ans passant de 13% à 17%



Et comme en 2022 c'est le nombre des DE à plus faible niveau de formation et les employés non qualifiés, qui augmente avec en 2023, 1% de plus pour les techniciens, les agents de maîtrise et les cadres comme indiqué précédemment.

### ***L'accompagnement proposé par l'Espace Emploi :***

Le service municipal d'accompagnement local, l'Espace Emploi, propose différentes actions à destination des demandeurs d'emploi pour les accompagner et les aider à la reprise d'une activité professionnelle ou l'accession à une formation. En 2023 l'Espace Emploi propose :

- Un accompagnement individuel sur rendez-vous par des conseillers Emploi/Formation.
- La mise à disposition gratuite de 10 postes informatiques pour les recherches d'emploi et de formation. Édition de CV et de lettres de motivation.
- Un accompagnement individuel sur rendez-vous des moins de 26 ans par 2 conseillères de la Mission Locale.
- L'organisation de formations pour se préparer à l'entretien d'embauche (3 sessions de 2 jours ½ chacune).
- Des opérations de recrutement en partenariat avec des entreprises et des agences d'intérim. En parallèle, des offres d'emploi et de formation sur les réseaux sociaux et auprès des autres partenaires ont été largement diffusées ;
- Des partenariats spécifiques avec des partenaires de l'emploi, de la formation et autres, (Pôle Emploi, AUTONOMY, GRETA, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CAFY, DEFI SERVICE,...), ont repris ;
- La mise à disposition d'un espace de Coworking pour des créations d'entreprises.
- La mise à disposition d'un espace de télétravail pour les salariés
- Être acteur du PARVEC (Pôle Attractivité Relations Ville, Entreprises et Commerces en partenariat avec le manager commerce centre ville (CCI) et le BIJ.
- Un accueil du bus job insertion du Département des Yvelines.
- Une collaboration plus étroite avec le service économique de la CU GPS&O.
- Plusieurs permanences avec : Autonomy, Défi services +, Plein élan (handicap)

### **2.3-Education :**

Les services à destination de l'Enfance et de la Jeunesse constituent l'une des priorités de la municipalité.

#### ***Les services et activités à destination des enfants et des parents:***

Différents services sont mis à disposition des familles. Ainsi, les 13 écoles de la ville bénéficient d'un accueil périscolaire le matin et le soir. Le mercredi et les vacances scolaires, différentes activités sont proposées aux élémentaires par les accueils de loisirs, la maison de quartier (2 Accueils de Loisirs Sans Hébergement élémentaires et 1 maison de quartier) et les éducateurs sportifs municipaux. Ces derniers accueillent les enfants sur les installations sportives et proposent à l'année un club d'initiation sportive (CIS) conçu comme une passerelle vers les clubs locaux, ainsi qu'un large panel d'activités pour découvrir et pratiquer de manière ponctuelle ou sous forme de stage différentes activités sportives pendant les vacances scolaires.

La maison des Jeunes, structure municipale s'adressant au public des tranches d'âge supérieures (ados et pré-ados), propose également de nombreuses animations et ateliers le mercredi, le soir et parfois le samedi. De manière générale de très nombreuses activités (projections de films, activités sportives et musicales, tournois de jeux vidéos, cours de danse, baby foot, billard, sorties, soirées, etc.) sont proposées aux jeunes Achérois.

Parallèlement, une offre large et diversifiée de pratiques culturelles au service de l'insertion des enfants et des adolescents est proposée aux Achérois tels que les ateliers musicaux du Sax ou les activités danse de la maison des jeunes.

### ***Soutien scolaire et accompagnement des enfants « en fragilité » :***

Jusqu'en décembre 2017 le PRE (programme de réussite éducative), ayant pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans des enfants en « fragilité », a été maintenu. En décembre 2017, le PRE a pris fin et de nouveaux dispositifs se sont substitués à ce programme.

La ville a conceptualisé un projet éducatif de territoire en 2021, voté par le conseil municipal en juin 2021.

Ainsi, la ville continue d'offrir différentes actions très larges et diversifiées au niveau du soutien scolaire tel que :

- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : 56 enfants bénéficiaires de ce dispositif d'accompagnement ;
- La mise en place de clubs coup de pouce pour les CP : 45 enfants bénéficiaires de ce dispositif.
- l'accueil des enfants le soir dans le cadre des études surveillées pris en charge par des enseignants et des animateurs diplômés.
- Le travail partenarial fort avec l'association Georges Devereux (ethnopsychiatrie), la mise en place de permanence de psychologues, permettent l'accompagnement des familles en difficulté.

### ***L'intégration des enfants en situation de handicap :***

Dès janvier 2022, la municipalité a repris la gestion complète du dispositif ALIA, accueil de loisirs inclusif et adapté (ex AELI) pour les enfants en situation de handicap cognitif. De 6 à 9 enfants en moyenne sont accueillis chaque année. Grâce à ce dispositif, les enfants de 6 à 11 ans en situation de handicap cognitif souvent scolarisés en institut médico-éducatif pendant la semaine, peuvent chaque soir à partir de 15h30, les mercredis et pendant les vacances scolaires, participer à des activités proposées dans l'enceinte du Centre de loisirs Marcel-Pagnol. Une Monitrice Éducatrice et une animatrice dédiées à ces enfants les accompagnent. Au mois de septembre 2022, la structure s'est enrichie d'une aide médico-psychologique. En juin 2023 la structure s'est ouverte également en maternelle avec l'accueil de 3 enfants, cet accueil s'est développé en septembre ou 6 enfants sont accueillis (groupe scolaire Joliot Curie).

L'inclusion avec les autres enfants est très importante pour la socialisation et l'estime de soi. Cette action permet de créer une dynamique de groupe et de travailler avec les autres enfants sur la bienveillance et la différence.

### **De nouvelles actions contre le harcèlement en milieu scolaire**

Depuis la création du pôle psycho-social (PPS) en 2016, le travail de partenariat entre l'Intervenant Social en Commissariat (ISC) et le Délégué Police Population se poursuit sous différentes formes dont notamment l'évaluation, le traitement et la prévention des situations de harcèlement en milieu scolaire.

Le PPS présente aux élèves les différentes formes de harcèlement scolaire, le processus de celui-ci, la distinction avec la simple dispute ainsi que les différentes conséquences pour chacun des acteurs et les réflexes à avoir en tant que témoin ou victime.

En 2023, des interventions de prévention ont eu lieu dans 16 des 17 collèges implantés sur le territoire d'intervention de l'ISC. Ce sont donc 100 classes de 5ème qui sont concernées représentant 2730 élèves, qui ont été sensibilisés aux problèmes liés au harcèlement.

#### **2.4-La petite enfance :**

En matière de petite enfance, l'offre en accueil collectif des 0-3 ans se maintient avec :

- 160 places en accueil collectif municipal dont 45 places réservées en crèche privée
- 60 places en accueil collectif privé Tipitwo dont 35 places réservées par la ville et les 25 autres places réservées par des entreprises pour leur personnel
- 2 micro-crèches de 10 places chacune, une micro-crèche ouverte depuis 2014, la seconde depuis septembre 2017,
- la réservation de 7 000 heures d'accueil au sein de la crèche Baby-Loup située à Conflans-Sainte Honorine proposant des horaires d'accueil atypique (horaires décalés, week end et jours fériés)
- un accueil collectif privé Tipi de la Petite Arche de 30 places dont 10 places réservées par la ville et les 20 autres places réservées par des entreprises pour leur personnel

L'offre en accueil familial connaît une diminution depuis quelques années :

- au niveau municipal (accueil familial) : 13 assistantes maternelles (14 en 2021) représentant 39 places
- au niveau du secteur libre : 102 assistantes maternelles (120 en 2017)

Cette baisse s'explique par des départs en retraite, des déménagements, des reconversions très difficiles à remplacer par manque de candidatures notamment dû à un métier moins attractif. Outre des parents toujours plus frileux de confier leur enfant chez les assistantes maternelles, l'obtention du premier agrément est aujourd'hui soumis à examen ce qui freine les nouvelles candidatures.

Il est aussi à noter que de nombreuses familles privilégient en premier choix l'accueil en structure collective municipale pour leur enfant.

Deux raisons principales à cela :

- le coût plus avantageux des équipements municipaux appliquant les taux d'effort de la CAF au vu de l'emploi plus onéreux d'une assistante maternelle ou des micro-crèches privées (d'autant que les tarifs pratiqués restent élevés) ;

- l'accueil de l'enfant au sein d'une équipe encadré par plusieurs professionnelles, la pluridisciplinarité des équipes, le travail de la socialisation et l'offre d'activités offerte.

Le Relai Petite Enfance (anciennement RAM) est un lieu-ressource autour de l'accueil familial, destiné aux assistantes maternelles du secteur libre, aux gardes à domicile, aux parents ou futurs parents en situation de recherche d'un mode d'accueil ou en qualité d'employeurs.

En 2022, les missions du Relai Petite Enfance s'inscrivent également dans un projet de la professionnalisation des assistantes maternelles du secteur libre et des gardes à domicile en proposant des ateliers d'accompagnement avec ou sans intervenant comme : se préparer au 1er entretien, des soirées d'échanges sur des thématiques diverses, par exemple "les pleurs du jeune enfant, les comprendre, les apaiser", organiser des groupes de paroles, une matinée de job dating pour mettre en relation les familles et les assistantes maternelles dans leur recherche de mode d'accueil. Ses actions seront réalisées en grande partie au cours de l'année 2023.

Un accueil enfants/parents est organisé tous les vendredis et un mercredi sur 2. Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien à la parentalité. Le Tourn'soleil est un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant/Parent). Ce lieu accueille de façon anonyme, gratuite et sans inscription les parents et leurs enfants âgés de 0 à 4 ans.

L'accueil du public est effectué par des professionnelles Petite Enfance travaillant pour la Ville.

Ce lieu d'accueil a pour objectif de :

- Rompre l'isolement des familles et de favoriser la socialisation de l'enfant et la création d'un réseau à destination des parents,
- Préparer et de faciliter la séparation parent-enfant pour une meilleure autonomie par le biais des échanges entre adultes et du jeu avec les enfants, le jeu étant partie intégrante du développement de l'enfant et notamment du plus petit.
- Prévenir les troubles psychologiques et psychomoteur issus de dysfonctionnement de l'interaction parent-enfant, par l'écoute de certaines difficultés ou souffrances et par l'allègement de tension intrafamilial passant par l'observation et l'échange des parents entre eux avec le regard et l'écoute bienveillante des accueillantes du LAEP,
- Échanger autour de questionnement ou de problématiques diverses lié à la fonction parentale

## 2.4 Santé et Action Sociale :

### *Etat des lieux :*

L'analyse des besoins sociaux en cours de réalisation fait apparaître les données suivantes.

Le niveau de revenu médian des Achérois est de 23 010 € : 50% de la population vit avec moins de 23 010 € par an quand l'autre moitié dispose de plus de 23 010 €. Ce niveau de vie médian est supérieur de 1010 € à celui observé pour la France métropolitaine.

A Achères, le taux de pauvreté s'établit en 2020 à 13,0%, il est ainsi inférieur à celui de l'échelle de la Communauté urbaine et de la France Métropolitaine, et supérieur à celui des Yvelines, qui n'est que de 9,7%.

Pour rappel, le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60% de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

On retrouve une part de ménages fiscaux non imposés à Achères qui culmine à 47,8%, soit une part inférieure aux autres échelons de comparaison hormis à l'échelle régionale (46,2%) et à celle des Yvelines, dont la part de ménages fiscaux non imposés est particulièrement restreinte. Ainsi, on observe que la ville d'Achères est confrontée de manière moins marquée que les autres échelons de comparaison aux vulnérabilités et à la précarité.

En 2020, Achères compte 6002 familles, parmi ces familles l'on compte 2 837 couples avec enfants, ce qui représente 47,3% des typologies familiales en 2020 sur le territoire.

On observe une proportion particulièrement importante de familles monoparentales (22% soit 2,5 à 6 points de plus que les autres échelons) et une tendance qui continue de progresser de +2,7% en moyenne chaque année entre 2014 et 2020 pour atteindre 1 318 familles.

Achères compte 4 508 allocataires CAF en 2020, dont 845 allocataires ayant un revenu constitué à plus de 50% par des allocations versées par la CAF, soit 18,7% des allocataires CAF. Tandis que les allocations CAF représentent même 100% des revenus de 441 personnes, soit 9,8% des allocataires.

Cette proportion d'habitants dépendant aux prestations de la CAF est inférieure à ce que l'on peut observer à l'échelle de la communauté urbaine et de la France Métropolitaine. En revanche, elle est légèrement supérieure à ce qu'on observe à l'échelle départementale pour les habitants ayant des ressources constituées à 50% des prestations CAF et quasiment comparables pour le taux de dépendances à 100% des prestations.

Ce constat est corroboré par le taux de pénétration des allocataires RSA en 2021. Ainsi, Achères comptait 573 allocataires du RSA, soit un taux de pénétration de 10,0%, ce qui est également inférieur à l'échelle de la CU, et l'échelle nationale mais supérieur à l'échelle des Yvelines (7,8%).

Au vu de ces constats, le CCAS a engagé une refonte de ses aides facultatives en 2023 visant à soutenir un public mieux ciblé et éviter des situations où certains publics sont doublement soutenus tandis que d'autres ne le sont pas, avec une vraie attention portée pour accompagner les travailleurs pauvres.

### ***Les actions mises en place par le secteur solidarité du CCAS :***

Le CCAS intervient, en complémentarité des aides délivrées par le Conseil départemental des Yvelines, par les partenaires associatifs et des aides légales.

#### Le chèque accompagnement

En 2023, 85 familles ont bénéficié des chèques accompagnement soit un montant d'aide de 10 280 € contre 114 en 2022.

Nous constatons une diminution du nombre d'aides accordées en 2023 par rapport à 2022 (85 contre 114), par contre le montant moyen des aides a augmenté passant de 96.93 € à 120.84

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240625-033DEL24\_FSRIF-DE  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

€ en 2023. Cela s'explique par la révision du montant d'aide accordée par le conseil d'administration du 15 septembre 2022. En effet, le contexte économique ayant fortement évolué (inflation et crise énergétique), les montants des aides définis par le CCAS n'étaient plus en adéquation avec les besoins, n'ayant pas été révisés depuis plusieurs années.

Les motifs de la demande sont de plusieurs ordres :

- Attente de droits : la CAF, France travail et la Sécurité Sociale traitent leurs dossiers avec plusieurs mois de retard et donc les familles se retrouvent sans revenus durant l'attente du traitement de leurs dossiers.
- Ressources insuffisantes pour faire face aux charges ou diminution de ressources.
- Surendettement et difficultés de gestion budgétaire.

Ce dispositif semble bien répondre à un besoin sur le territoire et les partenaires se mobilisent pour adresser les demandes auprès du service. La majorité des demandes est instruite par le service action sociale du département (76.50%) et 11.80 % proviennent des conseillères sociales des bailleurs sociaux.

#### La prime énergie

L'objectif de cette prime est de soutenir les ménages Achérois dans le règlement de leurs factures liées à l'énergie compte-tenu de l'augmentation des prix et par conséquent d'éviter des suspensions de fourniture d'électricité ou de gaz.

En 2023, 131 aides ont été accordées au titre de la prime énergie. Le montant moyen versé était de 126.34 € en 2023. Principalement, cette aide a été versée à des personnes isolées (52 % des bénéficiaires) dont 88 % sont des retraités. Concernant les foyers composés de deux personnes, ils représentent 34 % des aides accordées. 85 % sont des retraités et 100 % ont au moins un retraité dans leur composition familiale.

#### La prime de fin d'année

L'objectif de cette prime est de soutenir les ménages Achérois, compte-tenu du contexte actuel avec une forte augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation.

241 aides ont été accordées en 2023. 27 % des bénéficiaires étaient des personnes isolées, 40 % de familles monoparentales et 33 % de familles avec enfants. Les aides attribuées sont principalement à destination de familles avec enfants 73 % dont 40 % de familles monoparentales.

On note une augmentation significative des bénéficiaires de la prime de fin d'année de 312 % puisqu'auparavant elle s'adressait aux demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 4 mois au pôle emploi :

- ayant des enfants âgés de moins de 16 ans,
- ne travaillant pas plus de 100 h/mois en moyenne sur les 4 derniers mois,
- ayant un quotient familial < 800€.

Quant au montant total versé, celui-ci a augmenté de 164 % passant de 15 025,77 € à 24 718 €. Le montant moyen versé en 2022 était de 195 € par foyer, il est de 102 € en 2023.

### La prime de téléphone

L'objectif de cette prime est de soutenir les personnes âgées de 65 ans et plus dans la prise en charge de l'abonnement de leur ligne téléphonique fixe ou mobile pour maintenir ou créer du lien social avec ce public qui peut être isolé. Elle complète les dispositifs YES, plan canicule ou téléassistance.

En 2023, 162 aides ont été accordées. Le montant de l'aide est de 93€.

Depuis 2023, la prime a été étendue aux abonnés de ligne mobile. L'ouverture de l'aide aux titulaires d'un abonnement mobile a généré une augmentation de 13.28 % des dossiers accordés et de 23.94 % de l'aide versée puisque qu'en 2023 l'aide versée a été valorisée de 11.13 %.

### Le Revenu Minimum Vieillesse

L'objectif de ce complément de revenus est de soutenir les personnes âgées de 65 ans et plus ayant des revenus modestes.

44 Achérois sont bénéficiaires du Revenu Minimum Vieillesse. En 2023, le CCAS a versé 65 758.81 € au titre du Revenu Minimum Vieillesse soit 160 trimestres pour un montant moyen de 411 €.

### Les secours

L'objectif de cette aide est d'éviter l'accroissement des dettes et les déséquilibres budgétaires, voire à plus long terme les expulsions ou coupure de fourniture d'énergie par exemples.

En 2023, seulement 7 demandes ont été étudiées par le CCAS au titre des secours : 5 provenaient du service solidarité logement, 1 du service d'action sociale du département et une d'un bailleur social.

La majorité des demandes est réalisée en interne par les travailleurs sociaux. Cela peut indiquer une méconnaissance des partenaires des aides proposées par le CCAS. Un travail d'information auprès des différents partenaires sera mené en 2024.

Les aides ont été versées pour 3 motifs : les frais d'obsèques, de justice et une aide à la formation.

### Le pass local

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la mobilité des 65 ans et plus imposables.

620 Pass locaux ont été distribués en 2023. On note une augmentation du nombre de pass locaux distribué de 21.50 % mais un total de passages inférieurs de 10.9 % en 2023 par rapport à l'année 2022.

Un bilan de l'ensemble des aides facultatives 2023 a été réalisé et le conseil d'administration a décidé de réajuster ces critères d'attribution afin de mieux cibler les travailleurs pauvres et de limiter les cumuls.

### ***La problématique du logement***

Le contentieux et le pré-contentieux font toujours l'objet d'une vigilance renforcée par le CCAS dans le cadre de la procédure des expulsions et des commissions d'impayés de loyers (CIL) en lien avec deux bailleurs sociaux sur la ville : DOMNIS et 1001 VIES HABITAT.

#### Commissions impayés

DOMNIS : soit 36 dossiers examinés, 7 courriers de mise à disposition par le CCAS et 2 accompagnements assurés.

VIES HABITAT : soit 39 dossiers examinés, 10 courriers de mise à disposition par le CCAS et 4 accompagnements assurés.

#### Procédures d'expulsion :

En 2023, 74 foyers sont concernés par une procédure d'expulsion contre 63 en 2022, soit une augmentation de 17% .

En 2023, 76 procédures ont été réalisées auprès de 74 foyers Achérois :

- 54 assignations,
- 2 Commandements de quitter les lieux,
- 13 demandes de concours force publique,
- 7 octrois du concours force publique.

Ces foyers ont été convoqués par le service action social du département ou le CCAS.

En 2023, 12 familles ont été convoquées dans la cadre d'une demande de concours de la force publique et 5 expulsions ont été réalisées.

Composition familiale des familles concernées par ces procédures, sur les 74 foyers on dénombre :

- 5 personnes seules
- 3 familles monoparentales

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240625-033DEL24_FSRIF-DE Date de réception préfecture : 28/06/2024
--



- 66 non connues\*

Type de revenus des chefs de familles concernés par ces procédures

- 2 salariés
- 2 bénéficiaires de minimas sociaux
- 1 retraité
- 3 bénéficiaires d'une indemnisation France Travail
- 66 non connues\*

\* « non connues » indique des informations inconnues du fait de la non présentation des familles lors des rendez-vous proposés au CCAS.

**Au-delà du coût pour se loger, les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent.**

Il ne sera pas surprenant d'observer que niveau de vie et accès à la propriété sont fortement corrélés. Les ménages propriétaires sont ceux qui ont le niveau de vie le plus fort. Les locataires ont un niveau de vie plus réduit. Les dépenses liées au logement (loyers ou remboursements d'emprunts) ne sont pas prises en considération dans le calcul du niveau de vie qui est présenté ici. Il faut noter que les ménages les plus aisés sont aussi les ménages étant le plus fréquemment propriétaires et ayant bien souvent achevé leur acquisition de logement.

Cette situation amplifie les écarts de niveaux de vie entre générations observés précédemment. Parmi les locataires, il y a des ménages en locatif privé et des ménages en locatif social. L'accès au locatif social étant lié au niveau de revenu, les ménages en logement social ont un niveau de vie souvent plus faible. Cependant, dans beaucoup de territoires, le locatif ancien fait aussi fonction de logement social et accueille de nombreux ménages en situation de pauvreté.

Malgré les commissions impayés le nombre de procédures d'expulsion augmente et sont majoritairement dans le parc social. Les situations financières des locataires se dégradent. Depuis 2009, nous pouvons constater une diminution des procédures pour les familles dont les dossiers sont vus en CIL. Ces dernières permettent dans la mesure du possible d'enrayer l'impayé avant le début de la procédure d'expulsion.

***Le soutien à la parentalité et la promotion de la santé :***

Dans le domaine du soutien à la parentalité, Achères n'est pas en reste avec le fonctionnement d'un Lieu d'accueil parents enfants (LAPE) depuis mars 2010. Il a ouvert une matinée supplémentaire cette année afin de répondre à la demande croissante de la population.

**Octobre 2022 : ouverture d'une Maison des Parents**

Un Projet Éducatif de Territoire a été mis en place à Achères. Celui-ci a souligné des difficultés importantes autour de l'éducation, de la parentalité.

Afin d'accompagner les familles, des actions ont été mises en place autour du bien-être (sophrologie, théâtre, naturopathie...). Les assistantes sociales de secteur font des permanences afin de travailler avec les acteurs locaux et de rencontrer le public qui fréquente la structure. Une psychologue parents/ados assure une permanence mensuelle. En collaboration avec le Bureau Information Jeunesse, des soirées thématiques sont organisées autour de questions telles que le harcèlement, l'orientation scolaire, les aides sociales. Des cafés des parents sont organisés et menés par une psychologue de l'éducation nationale. Une intervenante en Français Langue Étrangère dispense des cours de français pour des personnes éloignées de la langue Française. Un conseiller numérique France Service reçoit du public sur rendez-vous pour aider les personnes éloignées du numérique. Une permanence de vaccination est assurée par une équipe médicale du CHU de Meulan les Mureaux (financé par l'ARS). Un séjour familles est organisé 1 fois par an pour les familles qui n'ont pas accès aux vacances et qui ont besoin d'être soutenues dans leur rôle de parents. La PMI mène des ateliers autour du jeu pour les personnes peu habituées à jouer avec leur enfant.

D'autres actions sont menées ou sont en cours d'élaboration.

Et surtout, une écoute bienveillante leur est portée afin de les soulager, de les orienter vers les dispositifs de droit commun et de les épauler.

### ***Poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé signé en 2012 :***

Bien-être et santé se situent parmi les préoccupations premières des habitants de notre ville.

Ainsi, la ville a mené depuis plusieurs années, différents diagnostics :

- Une enquête menée par l'AFRESC (Action Formation Recherche en Santé Communautaire) auprès des professionnels de santé dans le cadre du diagnostic partagé (2008-2009) qui fait apparaître notamment une démographie médicale en baisse avec peu de perspectives d'amélioration ;
- Les réponses apportées aux différentes demandes formulées par les habitants de notre ville sur le thème de la santé et du bien-être ;
- Deux enquêtes réalisées en 2011 par deux groupes d'étudiants en Master « Développement Social Urbain », l'une ayant trait à « la santé des jeunes » et l'autre aux « personnes en situation de fragilité », auprès d'un échantillon issu de la population achéroise et d'entretiens auprès de professionnels.

Ces diagnostics ont amené la Ville à signer le 20 décembre 2012 un Contrat Local de Santé avec L'Agence Régionale de la Santé, pour une durée de 5 ans.

En cohérence avec les objectifs du PSRS (Plan Stratégique Régional de Santé), les 5 axes stratégiques retenus, concernant l'ensemble de la communauté achéroise avec une attention spécifique sur les quartiers en difficulté priorisent :

- La santé des mères et des enfants ;
- La santé globale des jeunes ;

- L'accès à des parcours de santé de qualité ;
- L'autonomie et la prise en charge globale des personnes fragilisées ;
- La prise en compte de l'environnement sur la santé des Achérois.

Ce travail qui s'est terminé en 2017, terme du CLS, a permis notamment d'innover sur le territoire avec une collaboration avec le Centre Georges DEVEREUX en proposant l'intervention d'une unité mobile pour travailler sur les situations les plus complexes par le biais de l'ethnopsychiatrie.

### **Événements relatifs à la santé :**

La Coordination loisirs des aînés organise tout au long de l'année des temps de prévention sous formes d'ateliers thématiques ou de conférences afin de sensibiliser le public achérois aux questions de santé et développer des capacités à agir sur sa santé.

Un volet de ces actions est consacré au public aînés visant à les informer de certaines maladies et affections qui touchent en particulier les plus de 60 ans.

Nos principaux objectifs sont de :

- Sensibiliser les publics à l'importance de prendre soin de soi et d'acquérir des bonnes pratiques au quotidien .
- Créer des moments d'échanges et favoriser le lien social.

Des ateliers de préventions sont proposés aux seniors Achérois. Ils abordent différents thèmes : rester en forme, la prévention des AVC, soulager les douleurs articulaires, la prévention des chutes ... et sont aussi des outils facteur de lien social.

La commune d'Achères compte enfin une épicerie sociale et solidaire ouverte en 2010 portée par l'association ELLSA (Ensemble un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères) avec le soutien du CCAS qui finance le poste de direction.

Par ailleurs, les difficultés grandissantes en matière d'accès aux soins, notamment pour les publics âgés, cumulées au recul de la présence des praticiens sur le territoire (généralistes, infirmiers, etc.), ont amené la Ville à faciliter la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire avec le soutien du groupe LE NOBLE AGE qui a ouvert ses portes en septembre 2017 avec 2 nouveaux médecins généralistes.

Le CCAS a signé une convention de partenariat permettant l'accès à une santé pour tous. Cela permet aux Achérois d'accéder à une mutuelle à des tarifs préférentiels.

Afin de faciliter l'accès aux droits un service d'accompagnement des seniors aux rendez-vous médicaux par son service maintien à domicile est réalisé.

Aussi, le CCAS propose en partenariat avec le département des Yvelines, le dispositif YES + à destination des aînés afin de lutter contre l'isolement. Des appels téléphoniques, des visites

de convivialité ainsi que des animations sont réalisées par un agent de convivialité auprès des aînés le désirant.

Autre développement de l'offre sociale de la commune, l'intervention auprès des personnes en situation de handicap, public très peu connu des services du CCAS qui souhaiterait s'en rapprocher. La difficulté liée à l'éloignement des bureaux de la MDPH du secteur dont dépendent les Achérois (situés à Verneuil sur Seine) a été résolue avec à la signature en 2017 d'une convention de partenariat avec la MDPH qui assure désormais une permanence hebdomadaire dans notre point justice. Le CCAS continue parallèlement l'aide à la constitution des dossiers.

Un nouveau pôle dédié aux besoins de la population a ouvert ses portes en novembre 2017, il regroupe une grande partie des services à la population avec la Direction de l'Education, la Direction de l'Action Sociale et la Direction Jeunesse et Sports. Dénommé Espace Familles, cet équipement offre de très bonnes conditions d'accueil aux usagers, notamment en termes d'accessibilité. Il poursuit le développement de la transversalité déjà à l'œuvre et se situe au cœur des anciens quartiers ZUS ». Afin de compléter la palette des services, la Régie Centrale a intégré ces locaux en juin 2018.

## **2.5 Prévention de la délinquance et citoyenneté :**

### ***Etat des lieux :***

- Augmentation régulière de la délinquance, essentiellement des cambriolages, vols par ruses et des agressions physiques (vols à l'arraché de téléphones).
- Incidents notables :
  - Il y a toujours des vols par ruse, généralement au détriment des personnes âgées.
  - Plusieurs faits d'usage et de trafic de drogues ont été recensés sur la commune.
  - Notons aussi, lors des beaux jours, la présence de rodéos de quads et de motos.

### ***Réalizations marquantes***

- Renforcement de l'équipe de la police municipale avec un effectif de 7 personnes ;
- Installation de 13 caméras sur la ville avec notamment la mise en service de 3 et 2 caméras en centre-ville et dans le quartier de la gare permettant à terme la vidéo-verbalisation.

Le service Jeunesse (maison des Jeunes) organise des chantiers jeunes. Hausse régulière de la fréquentation du point justice (8 000 visites annuelles).

### ***Les autres actions mises en place pour maintenir le lien social :***

### **La parentalité :**

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent, c'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, affective et sociale.

**La Maison des Parents** est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et de soutien à la parentalité, et propose une écoute individualisée et confidentielle, un accompagnement.

Mise en place d'une politique "parentalité" : les grands objectifs

- Créer un lieu ressource identifié par les habitants
- Accompagner les parents dans leur rôle de parents
- Proposer un panel d'interventions/ par des professionnels
- Accompagner les primos arrivants et les familles allophones

Déclinaison des objectifs :

- Groupes de paroles, ateliers, conférences, café des parents
- Permanences animées par des professionnels : CAF, médiation familiale, assistant.es sociales...
- Mise en place de la vaccination mensuelle à Achères
- Ateliers socio linguistiques (135 apprenants par an)

En plus de ses activités, le secteur parentalité a proposé des sorties culturelles pour les parents, et des sorties parents/enfants : Base de loisirs de Verneuil, sorties à Versailles etc.

En 2022, la ville d'Achères a recruté un conseiller numérique France service, qui a pour principal objectif de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme :

- Accompagnement des usagers dans la pratique du numérique, avec une attention particulière pour les publics vulnérables (aînés...)
- Lutte contre la fracture numérique et soutien auprès des services de la ville
- offre de service numérique : ateliers et permanences (maison des parents, espace famille, point d'accès au droit, BIJ...)

### **La ludothèque s'inscrit dans la volonté politique d'accompagnement à la parentalité et renforcer les liens parents/enfants**

La ludothèque est un équipement public mettant à la disposition des habitants des jeux, des jeux de société et/ou des espaces de jeu. Ses principales activités sont le jeu sur place et le prêt de jeux et jouets ; ses interventions se déroulent dans ses locaux ou dans d'autres structures, comme les centres de loisirs, les écoles ou maisons de quartier.

La ludothèque accueille de nombreux publics différents (centres de loisirs, crèches, assistantes maternelles), notamment à travers un café ludo organisé tous les vendredis soirs.